

L'académie de Créteil est encore l'une des plus touchées du pays avec 577 emplois d'enseignants supprimés dans le 1<sup>er</sup> et second degré, auxquels il faudrait rajouter les ETP (90) au titre des stages étudiants en M2, les 16 suppressions de postes administratifs, les 56 postes d'assistants de langue ainsi que des centaines de contrats aidés supprimés depuis septembre. Cette nouvelle saignée ne correspond bien sûr pas aux besoins de l'académie, tant du point de vue de l'augmentation démographique que des situations sociales dans lesquelles se trouvent les élèves et leur famille dans ces 3 départements.

Ce sont les élèves et les enseignants qui font les frais de ce que le ministère nomme « l'optimisation des moyens ».

La répartition des moyens présentée à ce CTA entérine et décline à l'échelle académique la politique désastreuse de suppressions d'emplois du ministère de l'éducation nationale. Elle rompt totalement l'équité entre les académies et est significative de l'abandon définitif de la politique d'éducation prioritaire. A ce titre, on ne peut nullement se féliciter que notre académie se retrouve au même niveau d'encadrement que le niveau national.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, avec 117 suppressions de postes, le choix des suppressions, majoritairement dans les postes hors classe, et le maintien des critères d'ouvertures et de fermetures de classes dans l'académie, ne peuvent servir de garantie à des conditions d'enseignement décentes et à des conditions de travail satisfaisantes pour les personnels. Elles servent juste à masquer la réalité sur le terrain : moins de postes de remplaçants, moins de RASED, recours aux emplois précaires pour assurer des missions de service public.

De plus, peut-on parler de respect des seuils quand les remplacements des enseignants absents ne sont pas ou partiellement assurés et quand les effectifs des classes augmentent ? Quand les élèves dont les enseignants sont absents se retrouvent répartis dans d'autres classes que les leurs et ce pendant plusieurs jours ?

Dans le second degré, les 460 suppressions d'emploi, annoncées frappent les collèges et encore plus durement les lycées généraux technologiques et professionnels

Les seules choses qui augmentent, ce sont les effectifs prévus en collège et lycées généraux. Dans les lycées technologiques, c'est le nombre d'heures supplémentaires supérieur à 13% qui augmente ! Cela annonce de lourdes dégradations : recours inévitable à l'emploi précaire et mise en place, au mieux à moyen constant, des innovations de la réforme du lycée en terminale.

Dans les filières professionnelles, le taux de scolarisation en chute libre, nous confirme que la réforme du BAC pro en 3 ans a bien été mise en place uniquement pour faire des économies de moyens. L'augmentation du nombre de contrats en alternance annonce la privatisation de la formation professionnelle.

Nous voulons des ouvertures de classes et des postes d'enseignants à la hauteur des besoins pour accueillir, éduquer et instruire les enfants. Nous ne voulons pas l'aggravation et la continuité d'une politique de destruction de l'école et la poursuite d'une situation déjà extrêmement dégradée.

Il semble que les annonces en matière d'éducation, faites par le président de la république dans ses vœux au monde de l'enseignement, éprouvent encore un peu plus les enseignants avec des réjouissances supplémentaires comme l'allongement du temps de présence dans les établissements, irréalisable dans les conditions matérielles actuelles, avec en soi disant contrepartie, une promesse présidentielle d'augmentation de salaire. Mais on sait ce que valent les promesses du président.

Le président et ses conseillers ignorent sans doute que le fameux décret de 50 prend en compte les heures de préparation des cours en fixant les heures maxima à 15h, 18h et 27h devant élève.

L'annonce du report de la réforme de la notation des enseignants à 2013, pour se donner le temps de la concertation, n'est qu'une grossière tentative de diversion puisqu'elle ne la remet nullement en cause. Pour Sud éducation, il n'y a rien à négocier dans cette réforme et c'est pour cette raison que Sud éducation Créteil appellera à la grève les personnels du 1er et du 2<sup>nd</sup> degré le 31 janvier.

Nous tenons à souligner que nous considérons que la mise en place « à titre expérimental » dans le Val-de-Marne du dispositif d'inspection d'école s'inscrit dans la droite ligne de cette réforme.

Ces inspections, où les écoles définissent leurs contrats d'objectifs sur la base d'indicateurs institutionnels plus que discutables, ne prennent nullement en compte la réalité des classes et des écoles.

De plus, du point de vue des textes, ces inspections ne sont pas statutaires, les enseignants fonctionnaires de la fonction publique n'ayant pas statutairement à passer de contrat avec leur employeur.

C'est dans ce cadre que nous inviterons les équipes pédagogiques à ne pas participer à ce dispositif.

Enfin, nous souhaitons rappeler que les comités techniques ont un rôle consultatif et qu'à ce titre ils ne sauraient être réduits à une chambre d'enregistrement des diverses régressions dont le ministère nous gratifie.

Nous tenons à ce que les propositions des organisations syndicales soient prises en compte et qu'elles soient réellement consultées comme le prévoit le décret 2011-184 relatif au comité technique du 15 février 2011.

